



RESPONSABLE

COHÉRENT

À VOTRE ÉCOUTE

TRANSPARENT

TAVERNY, le 8 mai 2026  
UNSAffichage n° 2026-18

## CHAÎNE DE COMMANDEMENT

### Mauvaise réforme ou mauvaise concertation ?



#### Des inquiétudes légitimes

Face aux nombreuses interrogations suscitées par la réforme de la chaîne de commandement, l'UNSA-SDIS 95 a lancé deux consultations distinctes auprès des chefs de groupe et des chefs de colonne.

#### Objectif terrain !

Recueillir les remontées du terrain, identifier les points de vigilance et construire un cahier revendicatif, fidèle aux préoccupations exprimées. Délais d'intervention, cohérence des secteurs opérationnels, organisation des astreintes ou encore concertation avec l'Administration : les réponses traduisent une forte implication des cadres concernés par cette réforme.

## DEVENIR CAPORAL

### Millésime 2027



Dans le Journal officiel n°102, du 30 avril 2026, est paru l'arrêté du 28 avril 2026, fixant les dates d'ouverture des concours et examen professionnel de caporal SPP au titre de l'année 2027.

#### Premières épreuves :

Ainsi, les présidents des conseils d'administration des SDIS pourront prendre des arrêtés avec pour dates de premières épreuves :

- Le 25 novembre 2027 pour le concours
- Le 14 octobre 2027 pour l'examen professionnel, ouvert aux sapeurs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services.

## POUVOIR D'ACHAT DES PATS

### La bonne blague

Dans le dernier UNSAffichage (n°17), nous dénonçons la disparité de traitement, en matière de pouvoir d'achat, entre les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et les personnels administratifs et techniques spécialisés (PATS).

Nous proposons alors à l'Administration de dégager une enveloppe de 200 000 euros en faveur des PATS, les grands oubliés du SDIS 95.

#### Au prorata ?

Loin de nous proposer une réunion dédiée, comme nous l'avons demandé, l'Administration nous a fait une remarque teintée d'humour : « *les PATS étant moins nombreux que les SPP, il conviendrait de raisonner au prorata* »...

Toujours avec humour, nous avons rappelé que les 200.000 euros que nous avons obtenus pour les SPP venaient s'ajouter au 1,6 millions obtenus suite au mouvement social du 3 avril 2025, soit un total de 1,8 millions d'euros.



#### Du coup, si l'on trouvait 348.000 euros pour les PATS !?

#### A l'UNSA-SDIS 95, on dit chiche !

Rapporté aux effectifs de 911 SPP pour 176 PATS, le calcul est sans appel : ce ne sont pas 200.000 euros, mais 348.000 euros qu'il faudrait dégager pour les PATS.

Alors appliquons le prorata et trouvons 348.000 euros pour les PATS. C'est une question de justice sociale, mais aussi d'efficacité : fidéliser les PATS, c'est limiter les départs et garantir un fonctionnement optimal du service.

**Rappelons-le : les PATS assurent des missions essentielles de soutien aux SPP. Stabiliser leurs effectifs, c'est améliorer durablement la qualité du service rendu.**

